

Droit du Travail

De l'établissement des comptes annuels aux conseils en matière de gestion, de droit fiscal, de droit social, l'Expert-Comptable est le conseil permanent du chef d'entreprise. Il apporte une réponse ponctuelle et adaptée aux différents événements de la vie de l'entreprise. En fonction des besoins de l'entreprise, l'Expert-Comptable intervient notamment dans le domaine suivant : Droit du travail et Gestion sociale : - établissement des bulletins de paye, - étab
déclarations sociales, - assistance à la gestion du personnel, - mise en place de systèmes d'intéressemen
prévoyance adaptés.